



Décision du Président n°2024-018

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT,

Vu la Délibération en date du 13 juillet 2020 visée en sous-Préfecture le 20 juillet 2020 autorisant le Président à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, la négociation, la renégociation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants dans la limite d'un plafond fixé à 500 000 € HT, et à passer les contrats d'assurance,

Le Président a pris la décision suivante :

- La réglementation imposant le transfert des compétences Eau et Assainissement à la CCPR au plus tard au 1^{er} janvier 2026, cette dernière a donc décidé de lancer une consultation en vue du recrutement d'un prestataire qui se verra confier l'étude préalable au transfert ;
- Au regard de l'estimation du besoin, le marché a été passé selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1, et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique ;
- Une consultation en vue du recrutement d'un prestataire a été lancée sur la plateforme « achatpublic.com » le vendredi 21 juin 2024. Une annonce a par ailleurs été publiée le mardi 25 juin 2024 dans le journal d'annonces légales suivant : « l'Est Républicain » ;
- La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 19 juillet 2024 à 12h ;
- L'ouverture des plis a été réalisée le lundi 22 juillet 2024 ;
- Deux offres ont été déposées dans le cadre de cette consultation ;
- Les offres des sociétés « FCL Gérer la Cité » et « KPMG ADVISORY SAS » ont fait l'objet d'un examen par la commission MAPA de la CCPR le mercredi 31 juillet 2024, commission qui a décidé comme l'y autorisait l'article 6 du Règlement de Consultation d'auditionner les entreprises le mardi 3 septembre 2024 ;
- Suite aux demandes de précisions techniques et interrogations quant aux coûts des prestations formulées, les candidats ont fait parvenir des éléments d'informations complémentaires ;

Communauté de Communes du Plateau du Russey

Date de transmission de l'acte: 19/09/2024

Date de réception de l'AR: 19/09/2024

025-242504355-DE_2024_018-AU

A G E D I

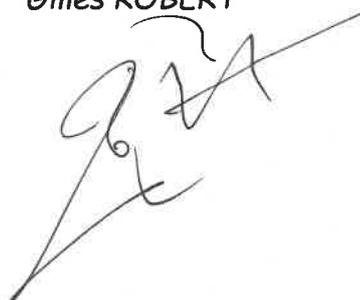
re de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY
26 - courriel : contact@cc-russey.fr

- La commission MAPA, réunie le mercredi 11 septembre 2024, après appréciation des critères, décide d'attribuer le marché pour la réalisation de l'étude préalable au transfert des compétences Eau et Assainissement à la société « KPMG ADVISORY SAS » pour un montant de 110 920 € HT ;
- Le Président accepte de signer le marché ainsi que toutes les pièces et avenants ultérieurs y afférents.

Fait au Russey, le 19/09/2024.

Le Président,

Gilles ROBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles Robert', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Date de transmission de l'acte: 19/09/2024

Date de reception de l'AR: 19/09/2024

025-242504355-DE_2024_018-AU

A G E D I